



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-235 bis**

**Publié le 15 juin 2021**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD**

Arrêté autorisant au titre de 2021 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État - branche « routes-bases aériennes » organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord



**Arrêté**

**autorisant au titre de 2021**

**l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement  
d'agent(e)s d'exploitation principaux (ales) des travaux publics de l'État  
branche «routes-bases aériennes»  
organisés par la Direction Interdépartementale des Routes Nord**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leur carrière ;
- VU l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État
- VU le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- VU l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. DELEBARRE, Directeur Interdépartemental des Routes Nord,
- VU la décision DRH du 30 avril 2021 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement par concours dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,
- SUR proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Un concours externe et un concours interne pour le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État sont ouverts au titre de l'année 2021 à la Direction Interdépartementale des Routes Nord.

### **ARTICLE 2**

Le nombre de postes offerts au concours externe est fixé à **3**.

Le nombre de postes offerts au concours interne est fixé à **6**.

### **ARTICLE 3**

Le calendrier du recrutement est le suivant :

- Date limite d'inscription : **5 août 2021**
- Date des épreuves écrites : **26 août 2021**
- Date des épreuves d'admission : **à partir du 13 octobre 2021**

### **ARTICLE 4**

La composition du jury des concours externe et interne d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État est fixée comme suit :

<b>PRÉSIDENTE</b>	Mme Marie DUBREUX	Secrétaire Générale Ingénieur Divisionnaire des TPE
<b>VICE-PRÉSIDENT</b>	M. Jérôme DESCAMPS	Directeur Adjoint Entretien Exploitation Ingénieur Divisionnaire des TPE
<b>MEMBRES</b>	M. Guillaume BETRANCOURT	Responsable du Bureau de Pilotage de l'AGR Ouest Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
	M. Yannick LAGIER	Chef du CEI de Steenvoorde Technicien Supérieur Principal du Développement Durable
	M. Giuseppe MALARA	Chef du district de Reims-Ardenne Ingénieur des Travaux Publics de l'État
	Mme Solveig MASSE	Responsable de l'AGR Est Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État
	Mme Elisabeth WITKOWSKI	Adjointe au chef du district de Laon Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

**ARTICLE 5**

Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception des sujets et la correction des copies :

**Epreuve de français**

Mme Mandy LEPEZ                     Responsable formation et concours  
   Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

M. Laurent BOCQUILLON             Responsable de la cellule Prévention, hygiène et sécurité  
   Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable

**Epreuve de mathématiques**

M. Thomas COURBON                 Adjoint au responsable du Service Politiques et Techniques  
   Ingénieur des Travaux Publics de l'État

M. Thomas LHEUREUX                 Responsable de la cellule Mobilité Intelligente  
   Ingénieur des Travaux Publics de l'État

**Epreuve de questionnaire à choix multiples portant sur les règles du Code de la Route**

M. Didier GASKA                     Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière  
   Délégué aux permis de conduire et à la sécurité Routière  
   Direction Interdépartementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques :

M. Olivier LEONARD                    Chef du CEI de Clermont  
   Technicien Supérieur du Développement Durable

M. Stéphane ROBERT                 Conseiller de prévention  
   Technicien Supérieur du Développement Durable

**ARTICLE 6**

L'organisation matérielle du concours est confiée à la Directrice du Centre de Valorisation des Ressources Humaines d'Arras.

**ARTICLE 7**

Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le                         **14 JUIN 2021**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
Préfet du Nord,  
Préfet de la Région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Nord,

Xavier DELEBARRE

Conformément à l'article R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.